

Communiqué
Service presse et relations médias
presse@grandreims.fr - [espace presse](#)
Tél. : 03 26 77 77 40

Conseil communautaire, mercredi 18 décembre 2024

Reims, 18 décembre 2024. Dans un contexte marqué par des tensions économiques nationales et internationales (instabilité géopolitique, crises énergétiques), le Grand Reims continue à avancer grâce à une gestion rigoureuse et une vision à long terme. Le budget est celui d'une gestion saine, rigoureuse et tournée vers les besoins concrets du territoire. Avec 131,7 M€ investis en 2025, le Grand Reims choisit l'ambition territoriale dans des secteurs structurants comme l'éducation, la mobilité, le logement et la transition écologique.

Soutenir les actions des 143 communes du Grand Reims et s'engager pour le territoire, telles sont les ambitions réaffirmées de ce dernier conseil communautaire de l'année 2024. Avec pas moins de 2 851 815 € de subventions attribuées ce jour, ce sont de nombreux projets et actions qui seront soutenus en 2025, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la petite enfance, etc. Le Grand Reims poursuit également son soutien aux communes dans leurs projets, notamment ceux à dimension écologique. À ce titre, 90 dossiers ont été retenus pour un montant total de 3 564 340,41 €.

Ce conseil, qui entérine une subvention du Département de la Marne pour un projet pour Warmeriville et le pôle Vallée de la Suippe, est l'occasion de souligner l'ambition du Grand Reims dans l'exercice de sa compétence petite enfance. Fin 2025, entrera en service un concept innovant et qualitatif : trois micro-crèches en bâtiment neuf, bioclimatique avec consommation optimisée de l'énergie et limitation des gaz à effet de serre. Un coût d'opération de 2,9 M€ TTC permettra d'offrir aux familles une souplesse en termes d'accueil d'enfants et de lutter contre les épidémies. Des agents du Grand Reims assurent ce service.

Une ambition pour les habitants et les professionnels du territoire, assortie d'une forte concertation. Tels sont les points communs pour deux projets d'ampleur relevant de la compétence « voirie et ouvrages d'art » du Grand Reims. Pour finaliser le projet de liaison routière entre le boulevard des Tondeurs et l'autoroute A34 sur le territoire des communes de Reims et Cernay-lès-Reims, un projet à l'horizon 2032, experts et prestataires du Grand Reims, services de l'Etat œuvrent actuellement de concert pour tenir compte de la concertation écoulée. Pour compléter le travail d'études fines conduites en amont pour déterminer les contours de cette infrastructure très attendue, désormais, sont à l'étude : la conception d'un mur anti-bruit le long du boulevard des Tondeurs, du côté de la commune de Bétheny, la prise en compte de l'enjeu de la liaison entre Witry-lès-Reims et Reims dans la réflexion sur le schéma cyclable à l'échelle du Grand Reims, et également, en lien avec les services de l'Etat, la mise en place d'un radar sur la route de Witry-lès-Reims, entre la place du Souvenir français et la sortie de Reims. Concernant une autre infrastructure bénéfique à la fois pour des habitants de Bourgogne-Fresnes, Boulton-sur-Suippe, Saint-Etienne-sur-Suippe et Auménancourt, et les entreprises implantées sur la plateforme agro-industrielle de Bazancourt-Pomacle, des agriculteurs du secteur, une concertation aux contours inédits a été conduite et va nourrir le projet initial de déviation pour les camions qui, actuellement, traversent ces communes. Citons notamment la mobilisation d'un garant désigné par la Commission nationale du Débat Public (CNDP), l'organisation d'un atelier de co-construction avec les différents acteurs du territoire - agriculteurs habitants et experts -, sans oublier une séquence de visite de terrain en bus. Dans le cadre d'un partenariat étroit avec le Département de la Marne, c'est désormais un nouveau tracé de déviation, consensuel et coconstruit, qui est à l'étude. La concertation sur ce projet de déviation va se poursuivre de manière continue.

Les ravages causés par le cyclone Chido à Mayotte ont laissé des milliers de familles dans la douleur, face à des pertes humaines et matérielles considérables. La communauté urbaine du Grand Reims, au même titre que la ville de Reims, répond à cette tragédie avec solidarité et apporte son soutien à hauteur de 20 000 € pour contribuer aux efforts de secours et de reconstruction à Mayotte. Cette aide rapide témoigne de l'engagement du Grand Reims en faveur de ses compatriotes ultramarins en détresse.

N°244 - Budget primitif

Dans un contexte marqué par des tensions économiques nationales et internationales (instabilité géopolitique, crises énergétiques), le Grand Reims continue d'avancer grâce à une gestion rigoureuse et une vision à long terme. Le Grand Reims protège ses habitants et ses entreprises contre les turbulences économiques par des choix budgétaires stables et responsables. Alors que d'autres collectivités subissent des contraintes budgétaires fortes, le Grand Reims maintient le cap, témoignant de son sérieux budgétaire et de sa capacité d'adaptation.

Fidèle à ses principes de prévoyance, la communauté urbaine a su anticiper les défis pour éviter des hausses fiscales. Depuis 2017, les taux d'imposition sont restés inchangés, une promesse tenue envers les citoyens. Avec des taux en dessous de la moyenne nationale, le Grand Reims s'affirme comme un territoire compétitif pour les familles, les entreprises et les investisseurs. Le Grand Reims fait le choix de la stabilité fiscale pour préserver le pouvoir d'achat et soutenir l'attractivité économique.

Grâce à une épargne brute stable (36,6 M€ en 2025), la communauté urbaine continue de se projeter dans l'avenir tout en absorbant les chocs conjoncturels. Avec une capacité de désendettement de 2,4 ans, bien en deçà du seuil critique de 12 ans, le Grand Reims démontre sa gestion exemplaire. C'est une force pour préserver l'avenir des générations futures.

Ce budget est celui d'une gestion saine, rigoureuse et tournée vers les besoins concrets du territoire. Avec 131,7 M€ investis en 2025, le Grand Reims choisit l'ambition territoriale dans des secteurs structurants comme l'éducation, la mobilité, le logement et la transition écologique. Chaque euro investi dans les infrastructures, les mobilités douces ou les services publics est un euro réinjecté dans l'économie locale et un emploi soutenu.

Alors que la pression budgétaire s'accroît, le Grand Reims priorise ses investissements pour répondre aux besoins essentiels des habitants tout en garantissant un développement harmonieux. Le total des investissements sur la Ville de Reims devrait se porter à 51,2 M€ et le total des investissements sur les territoires ruraux, donc hors Reims Métropole, devrait se porter à 31,3 M€. Ce qui revient à un investissement de 276 € par habitant sur la Ville de Reims (185 000 habitants) et un investissement de 391 € par habitant dans le rural (80 000 habitants). Des niveaux d'investissements qui illustrent une nouvelle fois toute la solidarité et la puissance de mutualisation qui découlent de notre Communauté urbaine.

Chaque projet vise à conjuguer croissance économique, responsabilité environnementale et qualité de vie. En maintenant des investissements soutenus, la communauté urbaine affirme son rôle moteur pour l'économie locale et sa capacité à construire un territoire résilient. Ce budget est la preuve que rigueur et ambition peuvent coexister.

Le budget 2025, ce sont d'abord des choix pour améliorer concrètement le quotidien des habitants, en développant les services, en renforçant l'attractivité et en investissant dans la durabilité. Avec ce nouveau BP, le Grand Reims continue à porter un projet de territoire ambitieux, en donnant la priorité à l'emploi, la transition énergétique, à la mobilité et à la solidarité territoriale.

N°249 - 1 269 118 € de subventions pour ce dernier conseil communautaire de 2024

Soucieuse de poursuivre ses engagements, la communauté urbaine du Grand Reims a voté ce jour **1 269 118 €** de subventions (dont 178 360 € sur 2024), avec une attention toute particulière sur les actions en faveur des œuvres sociales ainsi que les actions à vocation pédagogique.

Pour rappel, la communauté urbaine du Grand Reims soutient les initiatives menées notamment par les associations, dans le cadre de ses compétences. Elle peut accorder des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général, en cohérence avec les objectifs généraux de la collectivité et les orientations du projet de mandat.

Les subventions accordées par le Grand Reims supposent qu'une demande préalable soit déposée chaque année.

N°264 - 90 projets retenus et 3 564 340,41 € pour le fonds de soutien aux investissements communaux

Le fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC), renouvelé pour la période triennale 2025-2027, est un fonds de concours qui permet à la communauté urbaine du Grand Reims de soutenir les travaux d'investissements de compétence communale. Ce fonds constitue un levier de développement local qui participe au dynamisme et à la structuration du territoire tout en soutenant l'emploi. Il repose sur un principe d'équité territoriale grâce à un mécanisme financier (modulation du taux de subvention, montant plancher et plafond) qui garantit un large soutien aux communes pour des projets d'envergure différente.

Il contribue enfin directement aux objectifs de résilience du territoire du Grand Reims car il encourage et bonifie les projets à dimension écologique (performance énergétique des bâtiments, verdissement des aménagements publics, etc.) Le fonds de soutien est l'un des piliers de la politique de proximité.

Après examen de l'ensemble des dossiers lors de sa réunion du 26 novembre 2024, la commission d'attribution a établi une liste des projets retenus et une proposition de fonds de concours à accorder à chaque projet. Sur les 92 dossiers présentés, 90 ont été retenus pour un montant total de 3 564 340,41 €.

N°265 – Construction de trois micro-crèches à Warmeriville : un concept innovant du Grand Reims de 2,9 M€ TTC, avec un bâtiment vertueux, va recevoir une subvention du Département de la Marne

Dans le cadre de sa compétence petite enfance, la communauté urbaine du Grand Reims porte un ambitieux projet à Warmeriville. Cette dernière prévoit la construction d'un bâtiment vertueux à plus d'un titre, au service d'un concept innovant - trois micro-crèches. Cette offre, gérée par le Grand Reims, entrera en service fin 2025.

Le bâtiment de l'actuelle crèche, vieillissante et proche de la mairie, n'a pas pu bénéficier d'une extension et d'une rénovation compte tenu des contraintes foncières du secteur. Il s'agissait de répondre à une hausse des besoins de la population relayée par les élus du pôle de la Vallée de la Suippe. La crèche de Warmeriville est agréée par la CAF, sous le régime de Prestations de Service Unique, depuis 2005.

Le Département de la Marne versera une subvention de 291 950 € au Grand Reims. Le projet de micro-crèches totalise un budget de 2,9 M€ TTC. Ceci permettra de porter la capacité d'accueil de 22 enfants à 36 enfants et même 42 places, à titre ponctuel. L'emplacement retenu est voisin de l'actuel groupe scolaire, « La Doline ».

Le concept de micro-crèches reliées entre elles par une unité centrale commune permettra de lutter contre les effets d'éventuelles épidémies. Ceci permet également d'envisager la mise en place d'amplitudes d'horaires variées pour répondre aux éventuels besoins des familles. Les futurs bâtiments relèvent d'une conception bioclimatique (orientations prises pour l'éclairage, le confort visuel, la végétalisation et l'orientation des bâtiments), avec une consommation optimisée de l'énergie et une limitation des gaz à effet de serre (par le choix de matériaux biosourcés). Le cabinet d'architecte retenu est P+S SARL d'Architecture.

N°274 - La communauté urbaine du Grand Reims et le réseau PLATO : une ambition commune pour faire du territoire une terre de cinéma.

Depuis 2019, la ville de Reims et la communauté urbaine du Grand Reims ont rejoint le réseau PLATO, un réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages cinéma et audiovisuel dans la Région Grand Est. Ce réseau contribue à la structuration de ce secteur culturel stratégique. Il prospecte notamment les projets susceptibles de s'y réaliser et œuvre pour l'accueil et l'accompagnement de projets ambitieux artistiquement et économiquement. Le dispositif permet de mobiliser une aide financière coordonnée par la Région Grand Est qui offre la possibilité aux collectivités membres de soutenir les sociétés de production dans les mêmes conditions avantageuses du « 1 € CNC pour 2 € Région ».

À ce titre, une nouvelle convention cadre de partenariat pour 2025-2027 avec la Région Grand Est sera signée prochainement. Pour l'année 2025, le Grand Reims participera à hauteur de **40 000 €** selon la répartition suivante : 30 000 € bénéficiant de l'abondement « 1 € CNC pour 2 € collectivité » et 10 000 € hors abondement CNC.

C'est une réelle ambition politique portée par le Grand Reims et plus largement par notre région, pour favoriser l'accueil de tournages sur le territoire et faire rayonner la Champagne comme une terre de cinéma. Depuis leur adhésion au réseau « Plato » en 2019, la communauté urbaine du Grand Reims et la ville de Reims ont vu ainsi le nombre annuel de jours de tournages augmenter de façon significative passant de 14 jours de tournages en 2019 à 98 jours de tournages en 2023, les positionnant en tête des terres de tournages du réseau PLATO Grand Est.

La proximité de Paris est un atout qui contribue fortement à l'attractivité auprès des opérateurs de cette industrie, majoritairement installés à Paris. L'offre en matière d'hébergement et de services, complétée par les richesses du patrimoine historique et architectural du bassin rémois, sont autant d'atouts pour des structures à la recherche de nouveautés, de schémas optimisés et facilités. Il existe également des savoir-faire locaux à faire valoir qui augmentent la valeur ajoutée de l'offre proposée sur notre territoire mais aussi les opportunités que cela peut offrir notamment aux étudiants du BTS Audiovisuel du lycée Saint-Jean-Baptiste de la Salle. Enfin, depuis 2021, Reims accueille chaque année le Festival Reims Polar. Cela participe au renforcement de l'ancrage et de la visibilité de notre territoire comme terre de cinéma y compris à l'échelle internationale, tout en permettant à la collectivité de contribuer à l'éducation à l'image auprès des lycéens et étudiants de la région Grand Est.

N°275 - Liaison routière entre le boulevard des Tondeurs et l'autoroute A34 sur le territoire des communes de Reims et Cernay-lès-Reims : bilan de la concertation pour un projet à l'horizon 2032

Depuis 2021, Arnaud Robinet, maire de Reims, désormais également président du Grand Reims, et Catherine Vautrin, alors présidente du Grand Reims, ont tenu à accélérer la mise en œuvre d'un aménagement incontournable, à la fois inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de Reims de 2016 : une liaison routière entre le boulevard des Tondeurs et l'autoroute A34. Le projet avance et une concertation a récemment pris fin (les remarques et comptes-rendus de réunions sont joints en annexes des délibérations du conseil communautaire).

À l'horizon 2032, le système de rocade au centre-ville de Reims sera complété par une section majeure, grâce à l'aménagement d'une liaison routière entre le boulevard des Tondeurs et l'A34, en passant par la route de Witry-lès-Reims (D151). Pour rappel, la rocade éloignée du centre-ville est composée aujourd'hui : du boulevard des Tondeurs, de l'A26, de l'A34 et de la traversée urbaine de Reims (voie Taittinger). Le bloc de contournement Est sera implanté sur le territoire des communes de Reims et de Cernay-lès-Reims. Ce dernier inclut des ronds-points, une trémie pour les véhicules et un passage souterrain pour les vélos, un parking relais à vocation de nœud multimodal (pour passer d'un mode de déplacement à un autre), une piste cyclable, un échangeur complet sur l'A34. Une lisière large de 10 m et haute de 3 m végétalisée est également prévue, tout comme la prise en compte des perspectives sur le paysage environnant, une amélioration de la gestion de l'eau de pluie, la prise en compte de l'environnement naturel.

La géométrie de la future infrastructure qui permettra de relier le boulevard des Tondeurs et l'autoroute A34 résulte d'études techniques conduites en amont. Le projet s'appuie à la fois sur des modélisations de trafics existants et prévisionnels, au terme du développement urbain de Reims, la prise en compte de contraintes techniques et financières et sur les normes en vigueur.

Bénéficiaire d'un contournement du Reims urbanisé en rocade extérieure est une requête forte et ancienne du monde économique, comme une évidence. Il s'agit de pouvoir contourner la ville de Reims, de relier aisément le Nord au Sud ou l'Est à l'Ouest, d'entrer et de sortir dans un secteur périphérique sans devoir traverser le centre-ville, d'accéder plus facilement à l'A34. Cet équipement apportera un confort en termes de fluidité de circulation pour les habitants de Witry-lès-Reims, pour les usagers provenant des Ardennes et au-delà car le rond-point desservant à la fois l'entrée de la commune et l'A34 est encombré aux heures de pointe. En effet, la commune de Witry-lès-Reims comme celle de Reims connaissent actuellement des flux de transit, respectivement sur la RD 151 comme sur la Traversée Urbaine de Reims, qui pourront être réduits drastiquement avec l'entrée en service d'une rocade complète autour de Reims. Réaliser le barreau Est c'est également la promesse de pouvoir repenser des espaces publics de la Ville en contexte de circulation apaisée, notamment la place de la République. (Présentation du projet sur le site grandreims.fr : [ici](#)).

Ce projet structurant a fait l'objet d'une démarche de concertation, conformément à la réglementation.

L'objectif ? Echanger et recueillir la parole des habitants et des entreprises directement impactés par le projet et situés dans le périmètre d'influence en toute proximité de la future infrastructure routière.

La concertation a pris fin le 27 octobre 2024. Divers dispositifs ont été mobilisés pour permettre aux habitants et professionnels de s'exprimer :

- Articles dans les magazines de la Ville et du Grand Reims,
- Annonces du projet par divers médias à la suite d'une conférence de presse conduite par Arnaud Robinet en tant que président du Grand Reims (24 septembre),
- Deux réunions publiques :
 - o le 25 septembre au centre de l'AFPA pour toucher les entreprises et associations de la zone industrielle du Nord Est, les habitants du quartier des Epinettes, les habitants de Bétheny situés le long du boulevard des Tondeurs existant (une quarantaine de participants),
 - o le 7 octobre 2024 à la salle du conseil de Witry-lès-Reims. Cette réunion a réuni l'ensemble

des entreprises et associations situées dans la zone des Didris ainsi que les habitants situés à proximité de la RD151, de Witry-lès-Reims et de Cernay-lès-Reims. (une cinquantaine de participants)

- Une page dédiée au projet sur le site web du Grand Reims sur laquelle les documents présentés à la population ont été mis en ligne et également un registre en ligne pour recueillir des remarques,
- Dans les mairies du Grand Reims concernées par le projet et au siège du Grand Reims, un affichage et une mise à disposition d'un livre de recueil des remarques.

A partir des différentes contributions, les propositions ont été classées en plusieurs catégories :

- favorables au projet,
- remarques sur la géométrie du tracé (proposition de trémie sur la RD151),
- remarques par rapport aux trafics et aux nuisances sonores,
- remarques par rapport aux liaisons cycles entre Witry-lès-Reims et Reims.

A noter, après analyse de ces diverses contributions, actuellement, les services du Grand Reims étudient :

- la mise en place d'un mur anti-bruit le long du boulevard des Tondeurs, du côté de la commune de Bétheny,
- la prise en compte de l'enjeu de la liaison entre Witry-lès-Reims et Reims pour la réflexion sur le schéma cyclable à l'échelle du Grand Reims,
- en lien avec les services de l'Etat, la mise en place d'un radar sur la route de Witry-lès-Reims, entre la place du Souvenir français et la sortie de Reims.

N°278 – Projet de liaison routière entre les RD74 et RD966 pour permettre, fin 2030, le contournement des communes de Bourgogne-Fresnes, Boul-sur-Suippe, Saint-Etienne-sur-Suippe et : bilan de la concertation préalable et modalités de la poursuite de ce projet

En 2020, le Grand Reims et le Département de la Marne ont signé une convention de partenariat pour définir le cadre administratif et financier de leur collaboration sur les études et la concertation préalables en vue de la création d'une liaison routière entre la RD 74 et la RD966 nommée contournement des communes de Bourgogne-Fresne et de Boul-sur-Suippe. Cette nouvelle liaison constituerait le prolongement de la RD20a qui contourne la commune de Pomacle depuis 2019. Ainsi, le contournement concerne également les communes de Boul-sur-Suippe, Saint-Etienne-sur-Suippe et Auménancourt.

Ce projet répond à deux objectifs principaux. Il s'agit de réduire le trafic routier, notamment celui de poids lourds desservant le site industriel de Pomacle-Bazancourt depuis l'ouest, un flux notablement accru lors de la campagne betteravière et ainsi d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants des bourgs traversés. Le but est également de développer l'accessibilité de la plateforme agro-industrielle située sur les communes de Bazancourt et Pomacle.

Aujourd'hui, les études préalables, tout comme la concertation préalable autour du projet, organisée du 20 mai au 30 juin 2024, sont terminées.

Soulignons qu'à la suite du choix des élus, cette concertation a été menée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du Débat Public (CNDP). Ce dernier a remis son bilan qui a fait l'objet d'une publication le 22 octobre 2024. **En termes de bilan quantitatif, 385 personnes ont participé aux différents temps d'échanges organisés dans le cadre de la concertation autour du projet, 408 connexions uniques au site internet de la concertation ont été décomptées et 197 contributions du public ont été recueillies (41 avis via des formulaires lors d'événements, 8 contributions sur les registres en version papier, 45 contributions lors des réunions publiques et 103 sur le registre dématérialisé).** **Sur le plan qualitatif, comme le précise le garant dans son bilan, le droit à l'information et le droit à la participation ont été jugés comme étant effectifs. La concertation a également permis la co-construction par tous les acteurs (agriculteurs, entreprises, élus, habitants, collectifs et associations) d'un nouveau tracé (n°5), combinaison partielle des tracés pré-étudiés, qui semble à ce stade faire consensus.**

Conformément à la réglementation, il convient désormais pour les responsables du projet, d'indiquer les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'ils tirent de la concertation.

Un comité de pilotage du projet, réunissant les maires du périmètre d'étude, le président du Grand Reims et le Président du Département de la Marne s'est tenu le 26 novembre dernier pour échanger sur les réponses à apporter aux demandes de précisions et aux recommandations du garant et évoquer la suite à donner à ce projet.

Le Grand Reims et le Département de la Marne ont fait le choix de solliciter leur assemblée délibérante pour acter les principes retenus. Il s'agit, en effet, de confirmer l'opportunité du projet de contournement des communes de Bourgogne-Fresne et Boulton-sur-Suippe. Il s'agit également d'engager, en lien avec le Département de la Marne et dans le cadre d'une concertation continue, la poursuite des études nécessaires à la réalisation du contournement, sur la base du nouveau tracé consensuel coconstruit, en s'entendant sur un cofinancement des dépenses ainsi engagées. La concertation sera conduite sans mobiliser un garant de la CNDP.

Les dépenses afférentes seront imputées au budget principal de la communauté urbaine du Grand Reims sur les crédits prévus à cet effet.

Plus d'informations sur le site grandreims.fr : [ici](#)

N°283 – 12^e programme pour les travaux d'assainissement : convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Qui dit assainissement, dit gestion des eaux usées domestiques et donc rejet dans l'environnement. Ces rejets ont un impact sur le milieu naturel, les rivières et les nappes phréatiques, lorsque le retraitement des eaux usées est insuffisant. Les propriétaires d'installations jugées non conformes ont donc l'obligation de procéder à des travaux. Depuis octobre 2022, dans le cadre de la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Grand Reims a pu aider les propriétaires sur leurs travaux de mise en conformité. Ces aides financières sont totalement prises en charge par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans la limite du forfait défini. Le Grand Reims assure quant à lui le suivi technique et financier de chaque dossier.

La convention de mandat permet de rembourser les usagers de manière plus rapide, sans dépendre du rythme de versement des avances de l'AESN. Ce mode de gestion est plus souple, avec la possibilité d'ajouter de nouveaux demandeurs qui souhaitent rejoindre une opération en cours. Il s'agit donc d'un levier important pour les politiques publiques visant la préservation des ressources, la réduction des impacts sur le milieu et la gestion intégrée des eaux pluviales.

A titre d'exemple, quelques aides versées au titre de cette convention :

- Activités économiques : bacs à graisse des métiers de bouche - Taux d'aide de 60% et pas de montant maximum
3 dossiers = 9 626 € d'aide engagée
- ANC (assainissement non collectif) : mise en conformité de l'ANC sur les communes éligibles avec 6 000 € maximum par installation.
62 dossiers = 372 000 € d'aide engagée
- Branchements : mise en conformité de la partie privative des branchements des particuliers avec ou sans déconnexion du réseau pluvial (soit une aide maximum de 4 000 €)
20 dossiers = 49 411 € d'aide engagée

Le traitement technique et administratif des demandes nécessite la mise en place d'une convention avec chaque demandeur. Si l'utilisateur ne réalise pas les travaux dans le délai autorisé (1 an), la somme est remise dans l'enveloppe pour un autre usager ou rendue à l'Agence de l'Eau en fin de programme.

www.grandreims.fr